

Coordination des réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali : Appel de Dodel

Réunis à Dodel, au Sénégal, les Réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali ont publié un appel qui se justifie par "le désir toujours affiché et sans faille des réfugiés mauritaniens de retourner dans leur chère patrie après seize années d'exil". Ils estiment que tous les espoirs sont permis aujourd'hui, "grâce au courage et à la détermination de certains officiers supérieurs de notre armée nationale qui ont mis fin, par un coup d'Etat, survenu le 3 août 2005, au régime de dictature du colonel Maouiya Ould Sid'Ahmed Taya". Ci-après l'intégralité de cet appel.

"Messieurs les représentants des Etats du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie,

Monsieur le représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour Les Réfugiés,

Monsieur le Président du Comité Rural de Dodel,

Messieurs les représentants des ONG nationales et internationales, Mesdames et Messieurs

Par la voix de la Coordination des Réfugiés Mauritaniens au Sénégal et au Mali, les déportés et exilés mauritaniens et leurs comités locaux, départementaux et régionaux ici présents, vous souhaitez la bienvenue à Dodel et vous exprimons toute leur gratitude pour avoir répondu à leur invitation.

Cet Appel se justifie par le désir toujours affiché et sans faille des réfugiés mauritaniens de retourner dans leur chère patrie après seize années d'exil.

Tous les espoirs sont permis aujourd'hui, grâce au courage et à la détermination de certains officiers

supérieurs de notre armée nationale qui ont mis fin, par un coup d'Etat survenu le 3 août 2005, au régime de dictature du colonel Maouiya Ould Sid'Ahmed Taya. Ce régime porte la lourde responsabilité des violations massives de droits humains perpétrés dans les années 1989-1991. Ces violations se sont traduites par la déportation et le départ pour l'exil de milliers de négro-africains notamment au Sénégal et au Mali. Exécutions sommaires, arrestations, viols, vols de biens et destruction de documents d'identification officiels ont précédé, accompagné et suivi ces déportations.

Avec la fin de cette dictature, une solution à la question lancinante des réfugiés mauritaniens peut devenir une réalité aujourd'hui plus qu'hier, à condition de ne pas répéter les erreurs du passé. A ce propos, il convient de rappeler que la solution préconisée dans le passé par le gouvernement mauritanien à savoir le retour volontaire et individuel " des personnes déplacées " selon ses propres termes, n'a pas réglé le fond du problème des réfugiés. En effet, force est de reconnaître que le gel en 1995 de l'assistance du HCR en faveur des réfugiés mauritaniens selon les vœux du gouvernement mauritanien, afin d'obliger ces derniers à rentrer clandestinement sans aucune garantie de sécurité, a montré ses limites. En témoignent les mauvais traitements qui ont été réservés aux réfugiés candidats au retour. On peut citer comme exemples de mauvais traitements :

- Le refus de réintégration des fonctionnaires à leur emploi d'où ils avaient été renvoyés.

- Le refus de restitution de leurs terres et de leurs villages à la plupart des paysans.

- Le regroupement de beaucoup de paysans et d'éleveurs dans des nouveaux camps appelés " Moussafar " avec zones de déplacement limitées.

- La non obtention par la grande majorité des candidats au retour de papiers d'états civils (actes de naissance, cartes d'identité...) ce qui leur interdit toute possibilité de circulation.

Tout cela explique que la plupart des candidats au retour ont repris le chemin inverse des camps.

Aussi récemment, lors de sa 65ème Session du 20 août 2004, le comité de l'Onu pour l'Élimination de la Discrimination Raciale, dans ses observations finales fait part dans sa 17ème observation de sa préoccupation eu égard aux renseignements selon lesquels de " nombreux réfugiés mauritaniens noirs sont toujours au Mali et au Sénégal et de nombreux réfugiés rentrés en Mauritanie n'ont pas retrouvé leurs biens et leur emploi ".

C'est par rapport à une telle situation que la coordination des réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali pose les conditions de retour des réfugiés qui leur assureraient les garanties d'un retour satisfaisant dans leur pays :

1- Le retour organisé sous l'égide des institutions internationales et régionales en collaboration étroite avec les Etats et les ONG

2- Le recouvrement de leur citoyenneté.

3- La restitution des biens spoliés à défaut une juste indemnisation.

Dans l'immédiat, dans l'attente de leur retour et eu égard à la situation désastreuse des réfugiés, la Coordination recommande :

1- Le retour de l'assistance alimentaire.

2- Le retour de l'assistance médicale pour personnes vulnérables (enfants, vieillards, enfants).

3- L'appui à l'éducation

Consciente de l'impérieuse nécessité du retour des réfugiés mauritaniens dans les conditions susmentionnées, la Coordination des Réfugiés Mauritaniens au Sénégal et au Mali lance un Appel aux nouvelles autorités mauritaniennes issues du coup d'Etat du 3 août 2005, pour qu'une solution juste et durable soit trouvée à la question lancinante des réfugiés mauritaniens qui perdurent depuis 16 années. Ces autorités, sous le couvert du Conseil Militaire Pour La Justice et La Démocratie (CMJD), ont promulgué une charte constitutionnelle dans laquelle elles s'engagent à créer " les conditions favorables à un jeu démocratique ouvert et transparent et de mettre en place de véritables institutions démocratiques, à l'issue d'une période transitoire n'exécédant pas

deux ans ". Par ailleurs, le CMJD proclame sa volonté " de respecter tous les engagements internationaux pris au nom de l'Etat et d'adhérer aux principes consacrés par la déclaration universelle des droits de l'homme, la charte des Nations Unies, la ligue des Etats Arabes, l'Union Africaine et l'Organisation de la conférence Islamique ".

Aussi, l'occasion nous est offerte pour rappeler aux nouvelles autorités de notre pays que nous faisons notre les principes ici évoqués et qui sont à la base de la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique et de la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen qui, toutes deux reconnaissent que les hommes sont libres et égaux. Ces principes sont au fondement des vieilles démocraties occidentales.

Par ailleurs, nous invitons nos autorités à méditer l'article 2 de la Déclaration française qui dispose : " Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ".

Pour l'essentiel, c'est dans ces droits que les réfugiés mauritaniens voudraient se voir réhabilités. Tel est l'objet de notre Appel. Nous osons espérer que cet Appel sera entendu par toutes les parties et toutes les bonnes volontés engagées à trouver une solution satisfaisante au problème des réfugiés mauritaniens. Parmi ces bonnes volontés, nous comptons sur celles de la Rencontre Africains Pour La Défense des Droits de l'Homme (RADDHO), du Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD), de l'Union Pour la Solidarité et l'Entraide (USE). Nous remercions l'ONG Justice Initiative pour son engagement auprès des réfugiés mauritaniens.

Nous saluons les initiatives des Présidents Maître Abdoulaye

Wade et Olessegun Obassanjo qui suivent avec intérêt les développements de la situation en Mauritanie. Nous saluons aussi la visite au Sénégal du 29 août au 3 septembre 2005 du Rapporteur spécial de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples chargé des réfugiés et des personnes déplacées. Le rapporteur spécial, le commissaire Monsieur Bahame Tom Nyanduga a fait une évaluation de la situation de la communauté des réfugiés mauritaniens au Sénégal et doit faire une visite similaire au Mali.

Pour finir cet Appel, nous demandons aux partis politiques mauritaniens et à la société civile d'inscrire dans leur programme à court terme le retour des déportés et des exilés mauritaniens et d'en faire la condition sine qua non de leur participation au processus de transition.

Nous réitérons notre Appel à collaborer avec les nouvelles autorités de notre pays ainsi qu'avec toutes les bonnes volontés, pour qu'une solution heureuse soit trouvée au problème des déportés et exilés mauritaniens, afin que les relations de bon voisinage et de fraternité entre la Mauritanie, le Mali et le Sénégal se maintiennent et se renforcent. La paix mondiale commence par la paix entre voisins qui, dans notre culture africaine et arabo-islamique, sont des membres d'une même famille. Nous adressons un vibrant hommage aux peuples sénégalais et maliens pour l'incalculable soutien qu'ils ont apporté à leurs frères réfugiés mauritaniens contribuant ainsi à atténuer leurs souffrances.

Nous vous remercions de votre attention soutenue "

Lu est approuvé à Dodel : le 16 septembre 2005

La Coordination des réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali